Nations Unies S/PV.5123



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5123e séance

Mercredi 16 février 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Adechi	(Bénin)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	France	M. de La Salblière
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

05-23986 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sumaida'ie (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je tiens à saluer la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Prendergast, et je lui donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : La tenue simultanée de trois élections en Iraq le 30 juin 2005 – pour élire l'Assemblée nationale de transition, les 18 conseils de gouvernorat et l'Assemblée nationale du Kurdistan – a constitué un événement de grande portée pour les Iraquiens et pour la communauté internationale. Certes, ce n'est qu'un premier pas, mais il marque une évolution significative dans la transition de l'Iraq vers un gouvernement démocratique, décrite dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité.

En dépit des tentatives pour perturber les élections d'une manière violente, les Iraquiens ont exercé en grand nombre leur droit de vote. Le jour de l'élection, le Secrétaire général a rendu hommage au courage du peuple iraquien et félicité la Commission électorale indépendante, ainsi que les milliers d'agents électoraux et observateurs iraquiens, pour avoir organisé et mené à bien des élections dans un délai si court et dans des conditions si difficiles. L'organisation réussie des élections a, à juste titre, été accueillie positivement tant à l'intérieur de l'Iraq qu'à l'extérieur, y compris par le Conseil.

Les élections ont été respectueuses des normes reconnues tant pour ce qui est de l'organisation des élections que de leurs règlements et procédures. L'évaluation faite par les observateurs iraquiens et internationaux atteste d'une satisfaction générale quant au déroulement du scrutin. Il y a eu un nombre relativement limité d'irrégularités graves et de plaintes adressées à la Commission électorale indépendante, et toutes les plaintes font l'objet d'une enquête et sont examinées par la Commission.

Les résultats annoncés le 13 février confirment une participation globale de plus de 8 millions d'électeurs aux élections de l'Assemblée nationale de transition. Nous devrons attendre que les résultats soient certifiés par la Commission pour connaître la répartition finale des sièges et prendre donc la mesure de l'échiquier politique. Le système électoral – la proportionnelle avec une circonscription unique nationale – a été choisie précisément dans le but de permettre une plus large représentation. Mais il est clair que, pour une raison ou une autre, le taux de participation a été faible dans les régions où il y a un fort pourcentage d'Arabes sunnites.

Nous sommes satisfaits de ce que les Iraquiens aient été en mesure de tenir des élections malgré toutes les difficultés. Ces élections marquent une étape importante qui a été franchie avec succès dans le long et difficile processus de transition politique. Nous sommes fiers du rôle joué par l'ONU, conformément à notre mandat découlant de la résolution 1546 (2003). Sous la responsabilité générale du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ashraf Qazi, la direction éclairée de M. Carlos Valenzuela, et avec l'appui de la Division de l'assistance électorale dirigée par Mme Carina Perelli, l'équipe d'assistance électorale des Nations Unies a pu travailler efficacement avec les membres de la Commission pour veiller à ce que le bouclage de tous les préparatifs nécessaires ait lieu dans un délai très court.

L’équipe d’assistance électorale qui, outre le personnel de l’ONU, inclut des experts de l’Union européenne, du Royaume-Uni, du Chili et de l’International Foundation for Election Systems, a fourni une assistance technique, logistique, financière et administrative à la Commission dans un certain nombre de domaines clefs.

Il ressort clairement du taux global de participation que la majorité des Iraquiens est attachée au processus de transition politique dans lequel est engagé le pays. Mais les différences régionales sont marquées. Comme je l’ai déjà fait observer, le taux de participation des Arabes sunnites a été sensiblement inférieur à celui des autres communautés. Il faudra en tenir compte pour qu’il y ait une participation plus entière au processus d’élaboration de la constitution et au référendum. Conformément à son mandat, l’ONU se tient prête à aider dans cet effort. La situation en matière de sécurité demeure fragile et difficile, comme l’a montré la reprise des attaques quotidiennes contre des Iraquiens et des étrangers. Cependant, nous espérons que les élections marqueront un tournant, et que le fait d’avoir associé davantage de personnes à la transition politique aura une incidence positive sur la sécurité.

Nous avons appris de notre expérience en Afghanistan et ailleurs que la difficulté pour toute transition politique réside au bout du compte dans la conduite d’un processus durable à un résultat – dans ce cas, une constitution et un parlement légitimement élu – dans lequel tous les Iraquiens estiment avoir tout à gagner. Cela implique une prise de conscience par les Iraquiens du fait que ne pas s’engager sur la voie du dialogue national et de la réconciliation pourrait conduire à un conflit beaucoup plus dévastateur que les compromis auxquels chaque parti doit consentir au titre d’un accord de paix.

La clef de cette compréhension nationale est l’élaboration d’une nouvelle constitution. Le défi immédiat que doit relever l’Iraq est de former un gouvernement de transition largement représentatif de la société iraquienne et de trouver les moyens de rapprocher toutes les parties prenantes iraquiennes dans un effort national pour décider de l’avenir du pays. La perspective d’un référendum dans huit mois seulement devrait vivement encourager à la conduite d’un processus participatif, transparent, constitutionnel et sans exclusive, étant donné que la nouvelle constitution pourrait être rejetée par trois des 18 gouvernorats à une majorité des deux tiers.

Notre sentiment est que les Iraquiens comprennent la lourde responsabilité que suppose la rédaction d’une nouvelle constitution. Ils savent que cela aura pendant longtemps un impact sur leur vie et celle de leurs enfants. Certaines questions délicates ne manqueront pas d’être posées, concernant la nature future de l’État et les relations entre les diverses communautés iraquiennes. Ces questions concernant les Iraquiens en tant que peuple et l’Iraq en tant que nation, il importera que la nouvelle classe dirigeante iraquienne fasse clairement savoir que chacune des communautés iraquiennes aura la possibilité d’y participer pour bâtir l’avenir de leur pays. De même, tous les groupes d’intérêt iraquiens doivent reconnaître qu’il est de leur intérêt de définir un programme clair et raisonnable contribuant de façon constructive au débat constitutionnel de l’Iraq.

Déjà, des dirigeants politiques éminents en Iraq ont indiqué qu’ils étaient sensibles au fait que certains groupes, notamment parmi les Arabes sunnites et autres nationalistes arabes, se trouveront vraisemblablement sous-représentés à l’Assemblée de transition du fait du taux de participation faible dans certaines régions. Ces dirigeants ont fait part de leur détermination à dissiper toutes les craintes d’exclusion politique, notamment en envisageant la possibilité d’inviter des représentants des groupes n’ayant pas, ou n’ayant pas pu, participé aux élections à prendre part au gouvernement de transition et au processus de rédaction de la constitution. En revanche, certains éléments politiques, qui avaient appelé au boycott ou au report des élections, paraissent à présent insister pour que leur avis soit pris en compte dans tout dialogue et sur le fait qu’ils ont le droit de prendre pleinement part à la rédaction d’une constitution permanente.

Dans l’intervalle, les Iraquiens attendent de leur Assemblée et de leur gouvernement de transition qu’ils tiennent les promesses faites sur les questions touchant à leurs préoccupations immédiates. En priorité, les Iraquiens doivent pouvoir vaquer à leurs occupations sans peur du terrorisme, de la violence et de l’insécurité de tout type. Des forces de sécurités iraquiennes mieux et plus rapidement formées seront plus vite à même d’assumer leurs responsabilités et de prendre pleinement en charge la sécurité du pays. Il importera tout autant que les autorités transitoires trouvent les moyens d’améliorer les conditions de vie

quotidienne des Iraquiens en intensifiant les activités de reconstruction et de développement et les activités humanitaires.

L'ONU a pour mandat d'assurer une aide dans tous ces domaines. Nous participons déjà activement à cette tâche et nous avons l'intention d'intensifier notre engagement selon que les circonstances le permettront. Nous savons que les Iraquiens attendent beaucoup de l'ONU.

Dans les semaines et les mois à venir, les nouvelles institutions de transition de l'Iraq auront besoin du soutien et de la participation active de la communauté internationale. L'ONU a accompagné le peuple iraquien et les autorités iraquiennes dans leur processus de transition politique jusqu'à présent. Nous sommes déterminés à continuer de le faire. Ce processus doit effectivement s'avérer et être perçu comme un processus que les Iraquiens s'approprient et dirigent. Toutefois, pour ce qui est de la contribution que nous pouvons apporter, l'ONU a une expérience considérable en matière d'appui et de facilitation des processus de transition qui se déroulent dans des conditions difficiles.

L'Iraq a les ressources matérielles et humaines qui lui permettent de prendre en main sa propre destinée. C'est en aidant à instaurer les conditions permettant à tous les Iraquiens de partager et de faire aboutir la reconstruction politique et économique de leur pays que, selon nous, la communauté internationale et l'ONU pourront le mieux contribuer au processus. Il est fondamental que les différents acteurs internationaux travaillent de manière complémentaire avec les Iraquiens et entre eux.

On s'attend, de manière générale, à ce que l'ONU joue un rôle dynamique et appuie le processus constitutionnel tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iraq, et nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler en étroite collaboration avec les membres élus de l'Assemblée nationale de transition et avec les autres représentants de la société iraquienne. Conformément à la résolution 1546 (2004), l'ONU est prête à offrir toute l'assistance technique nécessaire, à appuyer l'information au public et à faciliter le processus politique.

Nous savons tous que les événements en Iraq ont potentiellement des incidences importantes à l'extérieur du pays. Le débat constitutionnel sera suivi de près, surtout par les voisins de l'Iraq. Certaines des questions qui doivent être négociées entre les Iraquiens au cours de ce processus concernent les intérêts de sécurité des pays voisins. Il est donc fondamental qu'à l'heure où nous nous employons à normaliser la situation à l'intérieur de l'Iraq, tous les efforts soient déployés pour normaliser les relations que l'Iraq entretient avec la région et avec la communauté internationale dans son ensemble. Il est particulièrement important que la souveraineté de l'Iraq, son indépendance politique et son intégrité territoriale soient respectées. Un Iraq souverain aspire tout naturellement à retrouver la place qui lui revient au sein de la communauté des nations. Le Secrétaire général, quant à lui, à l'intention de continuer d'encourager une plus grande convergence régionale et internationale à l'appui de la transition politique en Iraq et du rôle de l'ONU.

Personne n'a pu rester insensible à l'enthousiasme avec lequel les Iraquiens se sont rendus aux urnes le 30 janvier, faisant preuve de courage, de détermination et de confiance dans l'avenir de leur pays. Les élections marquent la conclusion réussie d'une étape importante. La prochaine étape sera d'élaborer une constitution, d'organiser le référendum prévu pour octobre puis de tenir des élections générales. Les Iraquiens attendent de leurs dirigeants qu'ils réalisent leur promesse d'un Iraq pacifique, démocratique et prospère auquel ils pourront tous s'identifier. Les difficultés qui les attendent sont réelles, mais les chances à saisir le sont aussi. En exécutant son mandat, et dans la mesure où les conditions le permettront, l'ONU n'épargnera aucun effort pour répondre aux attentes du peuple iraquien en cette période décisive de son histoire.

Le Président : Je remercie M. Prendergast pour l'exposé qu'il vient de nous faire.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Sumaida'ie (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et pour remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Argentine, des efforts qu'il a déployés le mois dernier.

Je voudrais également vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil de m'avoir autorisé à participer à cette importante séance, organisée pour

assurer le suivi des formidables avancées enregistrées par mon pays ces dernières semaines. Le peuple iraquien a prouvé au reste du monde qu'il refusait de céder aux terroristes et de se laisser submerger par leurs intentions d'attiser les dissensions en son sein et qu'il était apte et déterminé à prendre les risques nécessaires pour assurer sa liberté. Le peuple iraquien a également prouvé, une fois de plus, qu'il est le seul à avoir la volonté de déterminer son avenir et de choisir la voie qui répondra à ses aspirations.

L'Iraq a franchi avec succès la première étape de sa marche vers la démocratie et il est résolu à poursuivre sa route et à franchir les autres étapes prévues par la loi administrative transitoire et entérinées par le Conseil de sécurité. Je voudrais, ici, saluer la réussite de la Commission électorale indépendante iraquienne et du Gouvernement intérimaire iraquien dans l'organisation des élections et rendre hommage au courage de tous ceux qui ont contribué à ce qu'elles soient un succès, en particulier les membres de la police et de l'armée iraquiennes qui ont assuré la sécurité nécessaire à leur déroulement. Je voudrais également exprimer mes remerciements à la force multinationale pour son rôle et son soutien actifs.

Je saisis également cette occasion pour saluer l'ONU pour la contribution vitale qu'elle a apportée à l'appui du processus électoral et de la Commission électorale indépendante iraquienne, ainsi que pour les efforts remarquables déployés par la Division de l'assistance électorale afin que le processus soit mené à bien de manière réussie. En outre, je voudrais remercier l'Organisation internationale pour les migrations du rôle qu'elle a joué dans l'organisation des élections à l'intention des Iraquiens de l'étranger et remercier la Mission internationale pour les élections iraquiennes, qui s'est efforcée de garantir que les élections se déroulent selon les normes internationales. Nous comptons sur la poursuite du soutien de la communauté internationale et de l'ONU pour les étapes à venir.

Nous avons conscience du fait que, ainsi que l'a indiqué le représentant du Secrétaire général, notre processus électoral n'a pas été parfait et, que de manière inévitable, il s'est accompagné de certains revers mineurs. Toutefois, ces derniers ne sauraient détourner notre attention du fait que l'ampleur de ce qui a été accompli dans les circonstances difficiles qui prévalent actuellement a dépassé nos propres espérances. Nul doute que nous tirerons parti de cette expérience lors des élections constitutionnelles à venir et de celles qui suivront. Nous regrettons que certains partis aient choisi de ne pas prendre part aux élections, en dépit des vastes efforts déployés par le Gouvernement intérimaire pour les faire changer d'avis. Mais nous sommes déterminés à surmonter ces difficultés et à associer au processus constitutionnel comme au processus électoral toutes les communautés qui opteront pour la paix, comme l'ont récemment déclaré les dirigeants des principaux partis et coalitions élus par le peuple à l'Assemblée nationale transitoire. L'Assemblée nationale transitoire est en train former un gouvernement qui représentera la population iraquienne dans toute sa diversité.

Nous ne doutons pas que l'Assemblée nationale transitoire s'acquittera avec succès de sa prochaine et très importante tâche, à savoir rédiger la constitution de l'Iraq selon un processus ouvert qui garantisse la participation de la population iraquienne et reflète la richesse des ses cultures et de ses croyances. De notre côté, nous mettrons tout en œuvre pour mobiliser toutes les connaissances iraquiennes et internationales disponibles dans ce domaine afin de mener à bien cette tâche d'une manière qui renforce notre unité nationale et qui incarne les valeurs humaines et les nobles objectifs de notre nouvel Iraq.

Les défis et les obstacles que rencontrera le Gouvernement iraquien nouvellement élu sont énormes. Parmi eux, l'on compte la reconstitution de l'armée et de la police iraquiennes pour assurer la sécurité intérieure et extérieure de l'Iraq et dissiper les menaces auxquelles le pays est constamment confronté. L'Iraq est devenu un lieu d'opération pour les terroristes et les forces de l'ombre dont les objectifs destructeurs menacent les aspirations et les intérêts les plus chers de la population iraquienne. Nous voudrions ici saluer la force multinationale pour le rôle qu'elle a joué, conformément au mandat que lui a conféré le Conseil de sécurité, pour nous aider à reconstruire notre armée et notre police et les former et soutenir dans l'exécution de leur mission.

Le Gouvernement iraquien va devoir relever encore un autre défi, celui de la reconstruction de l'Iraq et de la relance de son économie, pour lequel il aura besoin de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale. L'infrastructure iraquienne est en ruines et il faudra faire d'immenses efforts pour la remettre en état. Il est essentiel que nous fournissions à ses citoyens les services de base et les

débouchés qui leur rendront la vie plus tolérable, et partant permettront d'assurer une plus grande stabilité sociale. Cela dépendra largement de la relance et de la revitalisation de l'économie iraquienne.

À cet égard, j'aimerais exprimer notre gratitude aux amis de l'Iraq pour leurs généreuses contributions et à l'ONU et ses institutions pour le rôle qu'elles ont joué dans la coordination des contributions internationales et la mise en œuvre des programmes de reconstruction, en coopération avec les ministères iraquiens concernés. Je voudrais saisir cette occasion pour prier les amis de l'Iraq d'honorer les engagements pris à la conférence des donateurs de Madrid. Je puis les assurer que le peuple iraquien gardera toujours en mémoire ces nobles initiatives.

Pour terminer, je tiens à assurer le Conseil que l'Iraq est entré dans une nouvelle ère, attachée aux principes de démocratie, à la liberté d'expression, au respect des droits de l'homme, à la conformité au droit international et à l'édification de relations solides avec les pays voisins, fondées sur le respect mutuel et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Conformément à cette vision, nous nous efforçons de rétablir le rôle qui revient à l'Iraq dans la communauté internationale. Nous savons gré au Conseil des efforts qu'il déploie pour appuyer le Gouvernement et le peuple iraquiens et aider l'Iraq à se relever et à reprendre la place de membre responsable de la communauté internationale qui lui revient. Nous espérons que cet effort pourra être renforcé par l'élimination programmée et rapide des mesures punitives et des restrictions qui ont été imposées à l'Iraq en réponse à la politique irresponsable du régime précédent.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Iraq des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre leur examen de la question en consultations.

La séance est levée à 10 h 45.